GE_GERICHTE ATAS/653/2020 vom 13. August 2020

GE Cour de justice, 2020-08-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_653_2020

FR: GE_GERICHTE ATAS/653/2020 du 13 août 2020

IT: GE_GERICHTE ATAS/653/2020 del 13 agosto 2020

Volltext

Siégeant : Karine STECK, Présidente ; Michael BIOT et Claudiane CORTHAY, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GEN ÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1343/2020 ATAS/653/2020 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 13 août 2020 3ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée à CHÊNE-BOURG, représentée par le SYNDICAT UNIA

demanderesse

contre VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA, sise avenue de Cour 41, LAUSANNE défenderesse

A/1343/2020 - 2/2 - Vu la demande en paiement du 7 mai 2020 déposée par Madame A_____, représentée par le Syndicat UNIA à l'encontre de VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA ; Attendu que, par écritures du 9 juillet 2020, les parties ont informé la Cour de céans qu'un accord avait été trouvé et que l'intéressée retirait sa demande en paiement ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :

1. Prend acte du retrait de la demande en paiement. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie-Catherine SÉCHAUD

La Présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.